



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

baux d'habitation

Question écrite n° 131124

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur l'expulsion de locataires pour impayés. La trêve hivernale s'est achevée jeudi 15 mars 2012, après quatre mois de trêve. Les expulsions locatives peuvent donc légalement reprendre. Selon des calculs réalisés à partir des chiffres du ministère de l'intérieur, les expulsions par la force publique ont augmenté de 10,1 % en 2010 (11 670 contre 10 597 en 2009). Il lui demande s'il dispose de ces chiffres pour l'année 2011.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131124

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2526

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)